



Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale

au 31 décembre 2008



Octobre 2009

Québec 

Ce document a été produit par le Conseil de gestion de l'assurance parentale
Pages couvertures : Les Dompteurs de souris
Révision linguistique : Solange Deschênes

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Conseil de gestion de l'assurance parentale
1122, Grande Allée Ouest, bureau 104
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 643-1009
Courriel : cgap@cgap.gouv.qc.ca

Ce document est disponible sur le site Internet du Conseil de gestion de l'assurance parentale :

www.cgap.gouv.qc.ca

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie,
à condition que la source soit mentionnée

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-550-57425-5 (Relié)
ISBN 978-2-550-57424-8 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2009
ISSN 1916-2030 (Relié)
ISSN 1916-2049 (PDF)

Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale

au 31 décembre 2008

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2008 que le Conseil de gestion de l'assurance parentale a fait préparer conformément à l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Madame Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Madame la Présidente-Directrice générale,

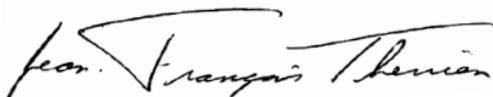
Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale et au mandat que vous nous avez confié, nous avons le plaisir de vous transmettre le troisième rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale.

Ce rapport a été produit afin d'estimer les revenus et les dépenses du régime ainsi que les effets sur le Fonds d'assurance parentale pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Michel Beaulieu, f.i.c.a., f.s.a.



Jean-François Therrien, f.i.c.a., f.s.a.

Table des matières

SECTION 1 : INTRODUCTION	1
1.1 Nature et objectif du rapport.....	1
1.2 Sommaire du contenu.....	1
1.3 Mise en garde.....	1
1.4 Notes explicatives	2
SECTION 2 : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION.....	3
2.1 Principales hypothèses.....	3
2.2 Résultats de l'évaluation actuarielle	7
SECTION 3 : CONCILIATION DES PROJECTIONS AVEC L'ÉVALUATION PRÉCÉDENTE	9
3.1 Variation de l'année	10
3.2 Fonds à la fin de l'année	12
SECTION 4 : OPINION ACTUARIELLE.....	13
SECTION 5 : REMERCIEMENTS	14
ANNEXE A : LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE.....	15
ANNEXE B : MÉTHODE ET HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	19
ANNEXE C : ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS.....	31



Section 1 : Introduction

1.1 Nature et objectif du rapport

Selon l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale (Loi), le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) doit faire préparer une évaluation actuarielle de l'application de cette loi et des conséquences sur le Fonds d'assurance parentale (FAP). Cette évaluation doit être produite annuellement. Elle doit faire état de la situation financière du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au 31 décembre de chaque année. Le rapport doit être produit avant la fin de l'année suivante.

Le rapport doit contenir notamment, pour chacune des cinq années subséquentes, une estimation des revenus et des dépenses du RQAP ainsi qu'une illustration de l'évolution du FAP.

Le présent document est le troisième rapport d'évaluation actuarielle du RQAP depuis sa mise en place, le 1^{er} janvier 2006. Il présente la situation financière du régime au 31 décembre 2008 ainsi qu'une projection des entrées et des sorties de fonds pour les cinq prochaines années, soit de 2009 à 2013, ainsi que les effets sur l'accumulation du FAP.

Le présent rapport n'a pas pour objectif explicite de déterminer les taux de cotisation pour les prochaines années. Il vise à permettre aux cotisants et à la population intéressée d'obtenir de l'information sur la situation financière actuelle et projetée du RQAP.

1.2 Sommaire du contenu

Ce rapport présente tout d'abord les principales hypothèses retenues ainsi que les résultats obtenus. La section suivante présente une conciliation des résultats par rapport à ceux de l'évaluation actuarielle précédente, soit celle au 31 décembre 2007. Finalement, une opinion actuarielle est incluse.

Plusieurs annexes viennent compléter le cœur du rapport et traitent, dans l'ordre, des sujets suivants : dispositions du RQAP, méthode et hypothèses actuarielles et, finalement, analyse de sensibilité des résultats.

1.3 Mise en garde

Aux fins de la présente évaluation actuarielle, les hypothèses retenues sont celles qui sont jugées « les plus probables », c'est-à-dire de meilleure estimation. Celles-ci, ainsi que les résultats qui en découlent, se situent à l'intérieur d'un éventail parfois assez large de valeurs possibles.

Il importe donc de lire attentivement l'annexe C du présent rapport qui analyse la sensibilité des résultats à divers écarts potentiels de l'expérience réelle par rapport aux hypothèses retenues.

1.4 Notes explicatives

Les informations financières contenues dans le présent document peuvent ne pas correspondre à celles des états financiers du FAP au 31 décembre 2008, puisque l'approche adoptée pour l'évaluation actuarielle du RQAP prend en compte les informations financières sur base de liquidités. Il s'agit de se limiter aux sommes réellement disponibles pour assurer le paiement des prestations et des frais d'administration. Quant aux états financiers, ils suivent les principes comptables généralement reconnus où une comptabilité d'exercice est utilisée.

Ce rapport s'appuie sur les dispositions du RQAP qui étaient connues lors de la production de la présente évaluation. La décision du gouvernement concernant la hausse des taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2010 a été considérée.

Un certain nombre de sigles et d'acronymes sont utilisés dans ce document. En voici la description :

Conseil	Conseil de gestion de l'assurance parentale
EFCQ	Entente finale Canada-Québec
FAP	Fonds d'assurance parentale
ISF	Indice synthétique de fécondité
ISQ	Institut de la statistique du Québec
Loi	Loi sur l'assurance parentale
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
RAE	Régime d'assurance-emploi
RHM	Revenu hebdomadaire moyen
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale

Section 2 : Principales hypothèses et résultats de l'évaluation

2.1 Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues sont présentées sommairement ci-après et sont comparées à celles de l'évaluation précédente (31-12-2007). Une discussion plus élaborée de l'ensemble des hypothèses est incluse à l'annexe B.

2.1.1 Nombre total de naissances au Québec

Le nombre total de naissances au Québec est directement fonction de l'indice synthétique de fécondité (ISF). Pour une année donnée, cet indice s'obtient par l'addition des taux de fécondité par âge, pour l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans.

Les ISF et les nombres de naissances qui en découlent sont les suivants :

	Évaluation courante (31-12-2008)	Évaluation précédente (31-12-2007)
ISF		
2008	s.o.	1,70
2009	1,74	1,68
2010	1,72	1,65
2011	1,70	1,65
2012	1,67	1,65
2013	1,65	s.o.
Nombre de naissances		
2008	s.o.	87 300
2009	88 600	86 300
2010	88 200	85 400
2011	87 700	85 700
2012	87 000	85 900
2013	86 200	s.o.

Note : Les naissances réelles de 2008 sont de 87 650.

2.1.2 Nombre d'adoptions donnant lieu à des prestations RQAP

Lors de l'évaluation précédente, on supposait que le nombre d'adoptions donnant lieu à des prestations du RQAP était de 710 par année. Compte tenu de l'expérience du régime observée de 2006 à 2008, ce nombre est réduit à 680 aux fins de la présente évaluation.

2.1.3 Comportement des prestataires

Les principales hypothèses portant sur le comportement des prestataires sont basées sur l'expérience du régime et sont résumées très succinctement ci-après.

2.1.3.1 Taux de participation au RQAP (naissances)

Le taux de participation se définit comme la proportion des naissances au Québec pour laquelle des prestations au RQAP sont versées. On supposait un taux de 83 % lors de l'évaluation précédente et on utilise maintenant un taux de 85 % pour l'évaluation courante.

2.1.3.2 Choix du régime

En vertu du RQAP, les parents ont le choix entre les prestations du régime de base ou celles du régime particulier. Ce dernier offre des prestations plus élevées, mais pour un nombre maximal de semaines inférieur au régime de base.

Les hypothèses sur le comportement des prestataires, dont le détail est présenté à l'annexe B, produisent la répartition suivante entre le régime de base et le régime particulier :

	Évaluation courante (31-12-2008)	Évaluation précédente (31-12-2007)
Naissances		
Régime de base	73,8 %	73,4 %
Régime particulier	26,2 %	26,6 %
	100,0 %	100,0 %
Adoptions		
Régime de base	63,3 %	64,4 %
Régime particulier	36,7 %	35,6 %
	100,0 %	100,0 %

2.1.3.3 Durée moyenne des prestations

Les hypothèses sur le comportement des prestataires produisent les durées moyennes de prestations suivantes (en nombre de semaines) :

	Évaluation courante (31-12-2008)	Évaluation précédente (31-12-2007)
Naissances		
Régime de base	52,0	51,8
Régime particulier	34,7	35,0
Adoptions		
Régime de base	36,1	36,1
Régime particulier	24,6	24,6

2.1.4 Augmentations futures des RHM des prestataires

Les prestations versées par le RQAP sont fonction des RHM des prestataires.

Les hypothèses retenues relativement aux taux d'augmentation annuelle de ces RHM sont les suivantes. Pour plus de détails, voir l'annexe B.

	Évaluation courante (31-12-2008)	Évaluation précédente (31-12-2007)
Mères		
2008	s.o.	2,9 %
2009	1,1 %	3,3 %
2010	3,1 %	3,7 %
2011	3,8 %	3,8 %
2012	3,9 %	3,9 %
2013	3,9 %	s.o.
Pères		
2008	s.o.	2,2 %
2009	0,4 %	2,6 %
2010	2,4 %	3,0 %
2011	3,1 %	3,1 %
2012	3,2 %	3,2 %
2013	3,2 %	s.o.

2.1.5 Augmentations futures du volume de rémunération assurable

Les hypothèses retenues relativement aux taux d'augmentation annuelle du volume de rémunération assurable sont les suivantes. Pour plus de détails, voir l'annexe B.

	Évaluation courante (31-12-2008)	Évaluation précédente (31-12-2007)
2008	s.o.	2,3 %
2009	-0,2 %	3,4 %
2010	3,8 %	3,8 %
2011	4,0 %	4,0 %
2012	4,0 %	3,9 %
2013	3,9 %	s.o.

2.1.6 Frais d'administration

On fait l'hypothèse que, pour 2009, les frais d'administration seront égaux au budget du Conseil, soit 44 M\$. Lors de l'évaluation précédente, le montant prévu pour 2009 était de 48,8 M\$.

Par la suite, tout comme lors de l'évaluation précédente, on suppose qu'ils augmenteront de 3,0 % par année.

2.2 Résultats de l'évaluation actuarielle

Les projections des entrées de fonds, des sorties de fonds et de l'effet sur le FAP sont réalisées en fonction de l'année où surviennent les flux financiers. Il est important de mentionner que ces projections prennent en compte l'augmentation des taux de cotisation en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Pour les années subséquentes, soit de 2011 à 2013, les projections sont effectuées selon les taux de cotisation établis pour l'année 2010. Rappelons que ces taux sont déterminés à chaque année (voir la section 2.3 à la page 29).

Projections actuarielles sur base de liquidités (en M\$)

	2009	2010	2011	2012	2013
Fonds au début de l'année	7,8	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1
Entrées de fonds					
Cotisations	1 442,6	1 601,1	1 665,7	1 736,0	1 803,8
	1 442,6	1 601,1	1 665,7	1 736,0	1 803,8
Sorties de fonds					
Prestations	1 661,5	1 673,8	1 755,5	1 774,7	1 824,7
Frais d'intérêts	1,0	5,8	8,1	15,8	18,4
Frais d'administration	44,0	45,3	46,7	48,1	49,5
	1 706,5	1 724,9	1 810,3	1 838,6	1 892,6
Variation de l'année	-263,9	-123,8	-144,6	-102,6	-88,8
Fonds à la fin de l'année	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1	-715,9
<i>Nombre de naissances</i>	<i>88 600</i>	<i>88 200</i>	<i>87 700</i>	<i>87 000</i>	<i>86 200</i>
<i>Volume de rémunération assurable (en G\$)</i>	<i>129,8</i>	<i>134,8</i>	<i>140,1</i>	<i>145,8</i>	<i>151,4</i>
<i>Taux de cotisation salariés + employeurs</i>	<i>1,161 %</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>
<i>Taux de cotisation travailleurs autonomes</i>	<i>0,860 %</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>

En vertu de l'Entente finale Canada-Québec (EFCQ), le gouvernement du Québec devrait rembourser au gouvernement fédéral la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption payées en 2006 par le RAE aux prestataires québécois dont la période de prestations a débuté avant le 1^{er} janvier 2006 ainsi que les frais d'administration afférents. Ce remboursement est estimé à 346,6 M\$, mais n'est pas reflété dans le présent tableau puisque les modalités de remboursement n'ont pas été convenues entre les deux niveaux de gouvernement.

Voir à la page suivante les autres notes portant sur le tableau ci-dessus.

Voir également la mise en garde présentée à la sous-section 1.3.

Notes portant sur le tableau de la page précédente :

- Les cotisations prévues pour l'année 2009 tiennent compte d'un remboursement de l'ordre de 33,4 M\$ à Revenu Québec effectué en mars 2009, à la suite de la préparation du rapport de la conciliation annuelle des cotisations au RQAP de l'année 2006.
- Un solde négatif du fonds, au début ou à la fin d'une année, correspond au total des sommes empruntées pour le FAP à cette date. Rappelons qu'en mars 2009, afin de subvenir aux besoins de liquidités du FAP, un décret a été adopté par le gouvernement du Québec afin d'instituer un régime d'emprunt pouvant atteindre 300 M\$. En vertu de ce régime d'emprunt, seules les sommes nécessaires pour assurer les besoins de liquidités du FAP sont empruntées auprès du Fonds de financement du ministère des Finances du Québec.

Commentaires :

- Pour chacune des années de projection, les sorties de fonds excèdent les entrées de fonds, telles qu'en témoignent les valeurs négatives de la ligne « Variation de l'année » dans le tableau précédent. Cependant, ces écarts négatifs diminuent avec le temps, passant de -263,9 M\$ en 2009 à -88,8 M\$ en 2013. Cette progression vers un meilleur équilibre est attribuable principalement à la hausse des taux de cotisation adoptée par le gouvernement pour 2010. Le taux de cotisation combiné des salariés et employeurs passera alors de 1,161 % à 1,214 % tandis que celui des travailleurs autonomes passera de 0,860 % à 0,899 %.
- Quant au FAP, il subit l'effet cumulatif des manques à gagner annuels mentionnés au paragraphe précédent. Après un départ positif à 7,8 M\$ au 31 décembre 2008, il devient négatif en 2009 pour atteindre -256,1 M\$ au 31 décembre 2009. Par la suite, il diminue pour se situer à -715,9 M\$ au 31 décembre 2013.

La section suivante analyse comment et pourquoi ces résultats ont évolué par rapport à l'évaluation précédente.

Section 3 : Conciliation des projections avec l'évaluation précédente

Afin de comparer et de concilier les résultats des projections actuarielles de la présente évaluation à ceux de l'évaluation précédente, nous avons retenu les deux variables clés suivantes :

- variation de l'année (c'est-à-dire l'écart entre les entrées et les sorties de fonds);
- fonds à la fin de l'année.

Les sous-sections suivantes traitent tour à tour de chacune de ces deux variables.

3.1 Variation de l'année

Le tableau suivant présente une conciliation des « variations de l'année » entre l'évaluation au 31 décembre 2007 et celle au 31 décembre 2008.

Variation de l'année (écart entre les entrées et les sorties de fonds) (en M\$)

	2009	2010	2011	2012	2013
Évaluation au 31-12-2007	-195,0	-198,0	-239,5	-220,0	s.o.
Moins l'effet du remboursement au gouvernement fédéral	70,8	73,7	76,7	80,0	s.o.
Évaluation au 31-12-2007 ajustée	-124,2	-124,3	-162,8	-140,0	s.o.
Changement au taux de cotisation 2010	–	68,4	78,1	84,6	s.o.
Remboursement à Revenu Québec pour 2006 et réaffectation de cotisations de 2009 à 2008	-51,7	-2,4	-2,5	-2,6	s.o.
Changements d'hypothèses	-88,0	-65,5	-57,4	-44,6	s.o.
Évaluation au 31-12-2008	-263,9	-123,8	-144,6	-102,6	-88,8
Détails de l'effet des changements d'hypothèses :					
– Naissances et adoptions	-29,7	-52,2	-48,8	-34,1	s.o.
– Comportement des prestataires	-51,7	-55,9	-60,6	-63,7	s.o.
– RHM des prestataires	38,7	59,6	68,0	71,7	s.o.
– Volume de rémunération assurable	-17,9	-23,5	-25,4	-25,8	s.o.
– Frais d'administration	4,9	5,3	5,6	6,0	s.o.
– Prise en compte des résultats connus des premiers mois 2009	-30,1	-1,3	-1,3	-1,4	s.o.
– Diverses autres hypothèses	-2,2	2,5	5,1	2,7	s.o.
Total	-88,0	-65,5	-57,4	-44,6	s.o.

Dans le tableau ci-dessus :

Montant positif = effet positif pour le FAP
Montant négatif = effet négatif pour le FAP

Voici quelques commentaires au sujet du tableau précédent :

- **Changement au taux de cotisation 2010** : Le changement aux taux de cotisation en 2010 permet d'améliorer l'écart entre les entrées et les sorties de fonds de 70 M\$ à 85 M\$ par année.
- **Naissances et adoptions** : L'augmentation des naissances prévues a pour effet d'augmenter les prestations de 30 M\$ en 2009, 52 M\$ en 2010, 49 M\$ en 2011 et 34 M\$ en 2012.
- **Comportement des prestataires** : La différence liée au comportement des prestataires provient presque entièrement de la hausse du taux de participation¹ au RQAP qui est passé de 83 % à 85 %.
- **RHM des prestataires** : La diminution des RHM projetés pour les prestataires entraîne une réduction des prestations prévues d'environ 60 M\$ à 72 M\$ de 2010 à 2012.
- **Volume de rémunération assurable** : La diminution du volume de rémunération assurable projeté a comme impact une réduction des cotisations au RQAP de l'ordre de 25 M\$ par an de 2010 à 2012.
- **Frais d'administration** : Les frais d'administration prévus sont de 5 M\$ à 6 M\$ inférieurs à ceux de l'évaluation précédente.
- **Pour 2009**, le remboursement à Revenu Québec pour 2006 et la réaffectation de 16 M\$ de cotisations de 2009 à 2008 réduisent les résultats attendus de 52 M\$ tandis que les changements d'hypothèses viennent apporter un autre 88 M\$ de réduction, pour une diminution totale de 140 M\$.
- **Pour 2010**, la hausse des taux de cotisation vient contrebalancer les diminutions du FAP provoquées par les phénomènes dont les hypothèses doivent tenir compte (principalement la hausse des naissances et du taux de participation au RQAP). Par conséquent, la « variation de l'année » de 2010 demeure pratiquement inchangée (-123,8 M\$ par rapport à -124,3 M\$ précédemment).
- **Pour 2011 et 2012**, l'effet total des changements d'hypothèses est inférieur à celui de la hausse des taux en 2010 et, par conséquent, les résultats s'améliorent de 18 M\$ et de 37 M\$ respectivement.

1. Le taux de participation au RQAP est la proportion des naissances au Québec pour laquelle des prestations du RQAP sont versées.

3.2 Fonds à la fin de l'année

Le tableau suivant présente une conciliation de la valeur du FAP à la fin de chacune des années 2009 à 2012 entre l'évaluation précédente et l'évaluation courante.

Les commentaires présentés à la sous-section précédente s'appliquent également au tableau suivant, dont les écarts présentés sont en fait la somme cumulative des écarts discutés en 4.1.

Fonds à la fin de l'année (en M\$)

	2009	2010	2011	2012	2013
Évaluation au 31-12-2007	-183,5	-381,5	-621,0	-841,0	s.o.
Moins l'effet du remboursement au gouvernement fédéral	70,8	144,5	221,2	301,2	s.o.
Évaluation au 31-12-2007 ajustée	-112,7	-237,0	-399,8	-539,8	s.o.
Changement au taux de cotisation 2010	–	68,4	146,5	231,1	s.o.
Remboursement à Revenu Québec pour 2006, réaffectation de cotisations de 2009 à 2008 et prise en compte de la valeur du fonds au 1 ^{er} janvier 2009	-55,4	-61,1	-63,6	-66,2	s.o.
Changements d'hypothèses	-88,0	-150,2	-207,6	-252,2	s.o.
Évaluation au 31-12-2008	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1	-715,9
Détails de l'effet des changements d'hypothèses :					
– Naissances et adoptions	-29,7	-81,9	-130,7	-164,8	s.o.
– Comportement des prestataires	-51,7	-107,6	-168,2	-231,9	s.o.
– RHM des prestataires	38,7	98,3	166,3	238,0	s.o.
– Volume de rémunération assurable	-17,9	-41,4	-66,8	-92,6	s.o.
– Frais d'administration	4,9	10,2	15,8	21,8	s.o.
– Prise en compte des résultats connus des premiers mois 2009	-30,1	-31,4	-32,7	-34,1	s.o.
– Diverses autres hypothèses	-2,2	3,6	8,7	11,4	s.o.
Total	-88,0	-150,2	-207,6	-252,2	s.o.

Dans le tableau ci-dessus :

Montant positif = effet positif pour le FAP
Montant négatif = effet négatif pour le FAP

Section 4 : Opinion actuarielle

La présente opinion actuarielle fait partie intégrante du Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2008.

À notre avis, aux fins de la présente évaluation,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées et à l'égard desquelles nous assumons la responsabilité sont raisonnables et appropriées;
- la méthode utilisée est adéquate.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Le prochain rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale sera celui au 31 décembre 2009 et doit être produit au cours de l'année 2010.



Michel Beaulieu, f.i.c.a., f.s.a.



Jean-François Therrien, f.i.c.a., f.s.a.

Octobre 2009

Section 5 : Remerciements

Les auteurs du document tiennent à remercier

- madame Ginette Dion de la Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour l'extraction des données relatives aux prestataires du RQAP;
- monsieur Etienne Sabourin, CA, MBA, et madame Josée Paquet pour les informations financières et comptables;
- M^e Marie-Christine Bergeron pour la révision du résumé des dispositions du RQAP;
- madame Nadine Rouillard pour la coordination de la conception graphique et de la révision linguistique du rapport;
- mesdames Céline Gosselin, Ginette Dufresne et Andrée Duranceau pour les travaux de secrétariat et l'aide pour certaines illustrations.

Annexe A : Le Régime québécois d'assurance parentale

Le RQAP offre des prestations de remplacement de revenu aux parents lors de la naissance ou de l'adoption de leur enfant. Les paramètres du RQAP sont déterminés par la Loi et ses règlements d'application.

1. Financement

Le RQAP est un régime public d'assurance financé à partir des cotisations des travailleurs et des employeurs québécois.

En vertu de la Loi, le Conseil fixe les taux de cotisation au RQAP.

Ce règlement prévoit des taux de cotisation distincts pour les différents types de cotisants, soit les salariés, les employeurs et les travailleurs autonomes. Le processus de révision des taux de cotisation est un exercice annuel qui doit être conclu au 15 septembre de l'année civile qui précède l'année d'application des nouveaux taux.

Le tableau suivant présente les taux de cotisation pour les années 2007 à 2010.

Taux de cotisation au RQAP, 2007 à 2010

Types de cotisant	2007	2008	2009	2010
Salariés	0,416 %	0,450 %	0,484 %	0,506 %
Employeurs	0,583 %	0,630 %	0,677 %	0,708 %
Travailleurs autonomes	0,737 %	0,800 %	0,860 %	0,899 %

2. Type de prestations

Le RQAP offre quatre types de prestations :

- les prestations de maternité exclusives à la mère (à la suite d'une naissance);
- les prestations de paternité exclusives au père (à la suite d'une naissance);
- les prestations parentales partageables entre les parents (à la suite d'une naissance);
- les prestations d'adoption partageables entre les parents (à la suite d'une adoption).

3. Choix du régime

Les prestations ainsi que la durée de leur paiement sont déterminées selon deux options : le régime de base et le régime particulier. Le tableau suivant décrit ces deux régimes.

Durée des prestations et niveaux de remplacement de revenu – RQAP

Types de prestations	Régime de base		Régime particulier	
	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du RHM ¹	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du RHM
Maternité	18	70 %	15	75 %
Paternité	5	70 %	3	75 %
Parentales	7 25	70 % 55 %	25	75 %
Adoption	12 25	70 % 55 %	28	75 %

Le choix du régime est déterminé par le premier des deux parents qui demande les prestations, ce qui, par conséquent, lie l'autre parent. Ce choix est irrévocable et s'applique à tous les types de prestations pour le même événement (naissance ou adoption).

4. Conditions d'admissibilité

- Résider au Québec;
- Être assujetti à une cotisation;
- Avoir gagné un revenu d'au moins 2 000 \$;
- Connaître un arrêt de rémunération;
- Être le parent d'un enfant;
- Vivre habituellement avec son enfant;
- Ne pas recevoir de prestations de maternité, parentales ou d'adoption du régime fédéral ou d'un autre régime provincial;
- Déposer une demande;
- Fournir tous les documents demandés.

1. Revenu hebdomadaire moyen.

5. Période de référence

Les prestations sont établies à partir de la période de référence qui varie selon le type de revenu considéré pour le calcul des prestations du RQAP.

Période de référence selon le type de revenu considéré

Revenu considéré	Période de référence
Revenu d'emploi	Les 52 semaines qui précèdent la période de prestations
Revenu d'entreprise	L'année civile antérieure à la période de prestations
Revenu d'entreprise – 1 ^{re} année d'exploitation de l'entreprise	L'année civile courante (estimation des revenus)
Revenu d'emploi et revenu d'entreprise	L'année civile antérieure à la période de prestations

La période de référence peut être modifiée ou prolongée selon certaines dispositions prévues par règlement.

6. Revenu hebdomadaire moyen

Le RHM est établi en fonction de la période de référence à la date d'arrêt de rémunération. De façon générale, pour les salariés, le RHM est établi à partir des 26 dernières semaines de la période de référence qui comptent du revenu assurable. Le RHM d'un travailleur autonome équivaut à un cinquante-deuxième de son revenu assurable pour l'année précédant le début de sa période de prestations. Le RHM d'un travailleur mixte équivaut à un cinquante-deuxième du total du revenu assurable d'employé et du revenu assurable provenant d'une entreprise pour l'année précédant le début de la période de prestations.

Le revenu assurable utilisé dans le calcul du RHM ne peut excéder le revenu maximal annuel assurable. Le revenu maximal annuel assurable est le même que celui qui est déterminé par la Commission de la santé et de la sécurité au travail, soit 59 000 \$ en 2007, 60 500 \$ en 2008 et 62 000 \$ en 2009. Le revenu maximal annuel assurable est estimé à 62 500 \$ pour 2010.

Aucune indexation des prestations en cours de paiement n'est prévue.

7. Période de prestations

La période de prestations est la période à l'intérieur de laquelle des prestations peuvent être payées.

Période de prestations selon le type de prestations

Type de prestations	Peut débuter au plus tôt	Se termine au plus tard	
Maternité	Naissance		
	16 semaines précédant la semaine prévue de l'accouchement	18 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant	
	Interruption de grossesse		
	la semaine de l'interruption de grossesse si elle survient à compter de la 20 ^e semaine de gestation	18 semaines après la semaine de l'interruption de grossesse	
Paternité	la semaine de la naissance de l'enfant	52 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant	
Parentales	la semaine de la naissance de l'enfant	52 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant	
Adoptions	Adoption au Québec		
	la semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption	52 semaines suivant la semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption	
	Adoption hors Québec		
	2 semaines avant l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption		

Annexe B : Méthode et hypothèses actuarielles

La projection des entrées et des sorties de fonds du régime sur une période de cinq années requiert l'établissement d'hypothèses quant aux coûts des prestations, aux cotisations prélevées, aux montants des frais d'administration et aux taux d'intérêt payés sur l'emprunt du FAP.

L'élaboration des hypothèses actuarielles a été effectuée sans ajout de marges pour écarts défavorables. Ainsi, l'ensemble des hypothèses utilisées correspond globalement à la meilleure estimation des risques affectant le régime.

1. Hypothèses utilisées pour la projection des prestations

1.1 Naissances

La première étape de la projection des prestations est d'estimer le nombre de naissances pour chacune des années de la période de projection.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec a connu les ISF suivants ces dernières années.

ISF au Québec de 1999 à 2008

Année	ISF
1999	1,468
2000	1,452
2001	1,495
2002	1,475
2003	1,503
2004	1,501
2005	1,542
2006	1,648
2007	1,687
2008	1,735

Depuis 2005, on constate une augmentation de l'ISF. Cette augmentation peut être attribuée en partie à un phénomène de rattrapage. Historiquement, les femmes de 25 à 29 ans sont celles qui connaissent les taux de fécondité les plus élevés parmi les femmes en âge de procréer. Or, entre 1997 et 2004, les taux de fécondité des femmes de ce groupe d'âge ont atteint un creux historique. Même les années 1980, avec des ISF à des niveaux inférieurs à 1,40, n'avaient pas vu des taux de fécondité aussi bas pour ce groupe d'âge. Depuis les dernières années, les taux de fécondité de ces femmes qui ont maintenant entre 30 et 34 ans ont augmenté de plus de

40 % et celui des femmes qui ont maintenant entre 35 et 39 ans ont haussé de plus de 75 %. Comme les femmes qui avaient entre 25 et 29 ans entre 2005 et 2009 n'ont pas retardé autant que leurs aînées leur projet d'avoir des enfants, il est peu probable que les taux de fécondité des femmes de 30 ans ou plus se maintiennent à des niveaux aussi élevés au cours des prochaines années. Par ailleurs, la descendance finale des générations de femmes qui ont terminé leur période de fécondité se situe autour de 1,60 à 1,65 enfant depuis plusieurs années.

Les naissances enregistrées au cours des sept premiers mois de 2009 laissent entrevoir un ISF de 1,74 pour 2009. Par la suite, l'ISF retenu aux fins de la présente évaluation est réduit graduellement pour atteindre 1,65 en 2013. Cette hypothèse rejoint le scénario de référence de l'étude *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 – Édition 2009* publiée par l'ISQ en juillet dernier.

Le tableau suivant illustre les ISF et le nombre projeté des naissances pour 2009 à 2013.

Projection des ISF et des naissances au Québec

Année	ISF	Naissances
2009	1,74	88 600
2010	1,72	88 200
2011	1,70	87 700
2012	1,67	87 000
2013	1,65	86 200

1.2 Comportement des prestataires

L'analyse du comportement des prestataires a été effectuée à l'été 2009 et utilise les 30 premiers mois d'expérience du régime, soit de janvier 2006 à juin 2008. En effet, puisque les parents peuvent toucher leurs prestations du RQAP jusqu'à 52 semaines suivant la naissance de l'enfant, les informations complètes portant sur les naissances survenues au 30 juin 2008 n'ont été disponibles qu'au 30 juin 2009.

Le comportement des prestataires a été stable au cours de la période analysée. Cette stabilité des données a permis d'élaborer sur des bases crédibles les différentes hypothèses actuarielles relatives au comportement des prestataires.

1.2.1 Taux de participation au RQAP

Après avoir déterminé le nombre de naissances pour chacune des années de la période de projection, il est nécessaire d'estimer le nombre de naissances pour lesquelles des prestations du RQAP seront versées. Afin d'alléger la lecture de la présente annexe, nous utiliserons le terme « naissances-RQAP » pour parler des naissances pour lesquelles des prestations du RQAP seront versées.

Le taux de participation au RQAP se définit comme le nombre de « naissances-RQAP » sur le nombre total de naissances. Les données des derniers mois indiquent que le taux de participation au RQAP est de 85 %.

Le taux de participation dépend des critères d'admissibilité aux prestations du RQAP, mais aussi de l'activité des femmes et des hommes de moins de 40 ans sur le marché du travail. Ces dernières années, le marché de la main-d'œuvre au Québec est demeuré actif, ce qui a entretenu un taux de participation élevé au RQAP. Selon l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2006 publiée par la Régie des rentes du Québec, en raison de la raréfaction de la main-d'œuvre, il est prévu que les taux d'activité des hommes de 25 à 49 ans et des femmes de 25 à 39 ans se maintiennent ou augmentent jusqu'en 2015. L'hypothèse retenue est celle d'un taux de participation au RQAP de 85 % sur toute la période de projection.

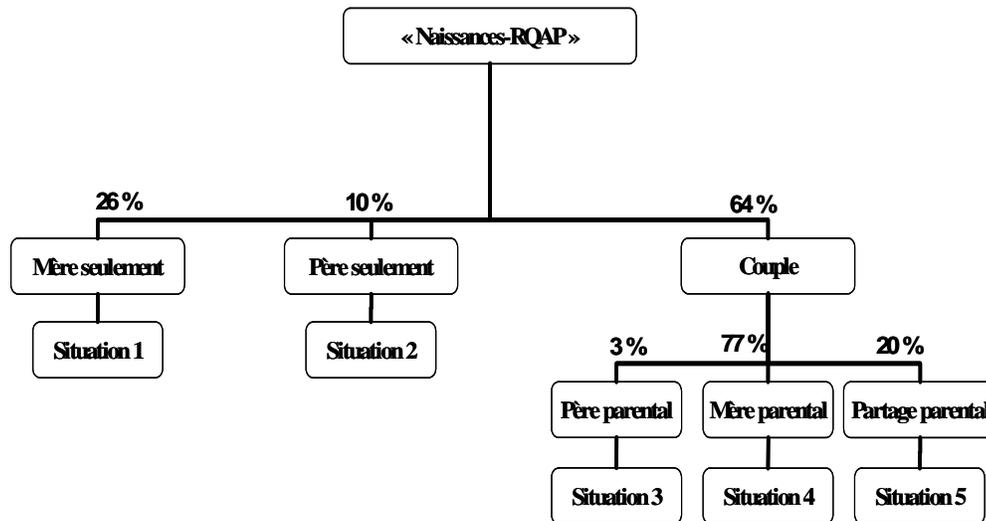
1.2.2 Présence des parents

Certaines « naissances-RQAP » donnent lieu à des prestations versées aux deux parents et d'autres font l'objet de prestations versées à un seul des deux parents. En fait, nous avons réparti les « naissances-RQAP » selon les cinq situations suivantes :

- Situation 1 : seulement la mère est prestataire du RQAP;
- Situation 2 : seulement le père est prestataire du RQAP;
- Situation 3 : les deux parents sont prestataires du RQAP et le père est le seul à recevoir des prestations parentales;
- Situation 4 : les deux parents sont prestataires du RQAP et la mère est la seule à recevoir des prestations parentales; ou
- Situation 5 : les deux parents sont prestataires du RQAP et se partagent les prestations parentales.

L'illustration suivante résume l'hypothèse reliée à la répartition des « naissances-RQAP » selon la présence des parents.

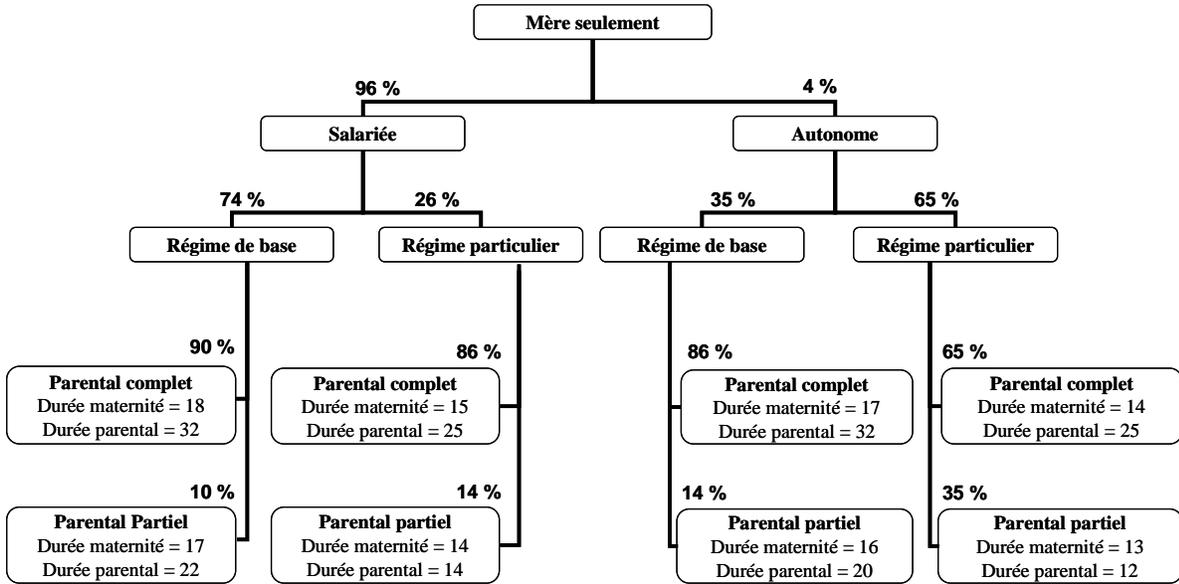
Répartition des « naissances-RQAP » selon la présence des parents



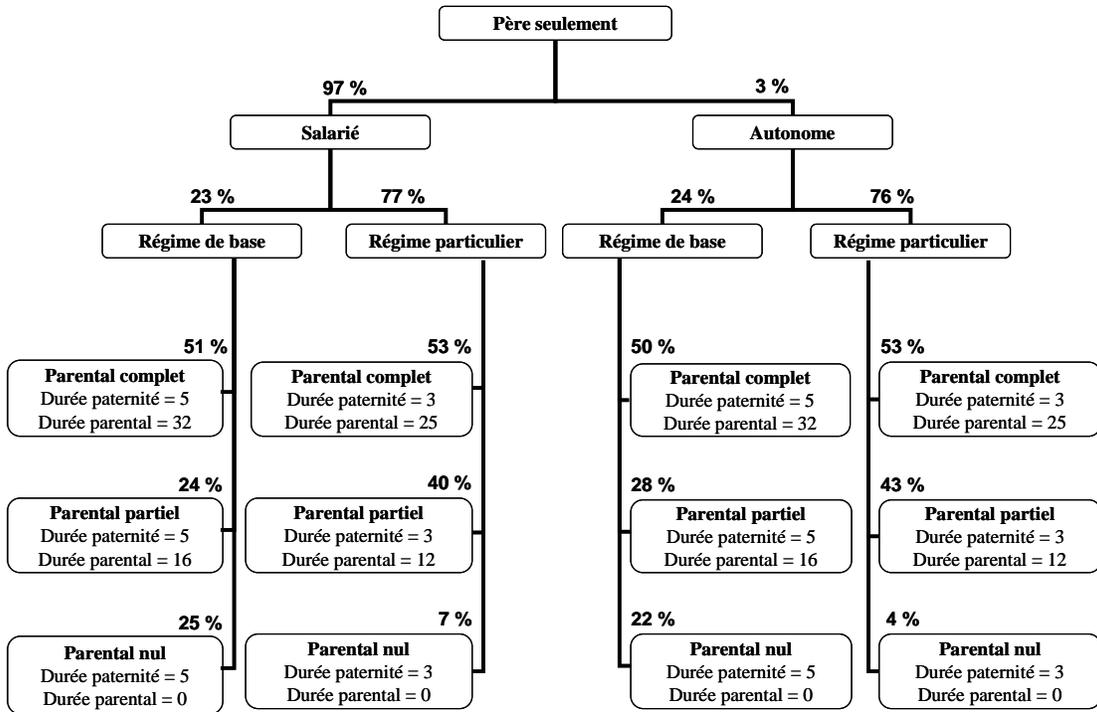
1.2.3 Choix du régime et durée des prestations

Le choix du régime et la durée des prestations (en semaines) sont influencés par la présence des parents en tant que prestataires et leur statut de travailleur, c'est-à-dire salarié ou travailleur autonome. Les illustrations suivantes présentent les hypothèses retenues à l'égard du choix du régime et de la durée des prestations pour chacune des cinq situations décrites plus haut. De plus, pour la situation 5, les hypothèses relatives au partage des prestations parentales entre chacun des parents sont décrites.

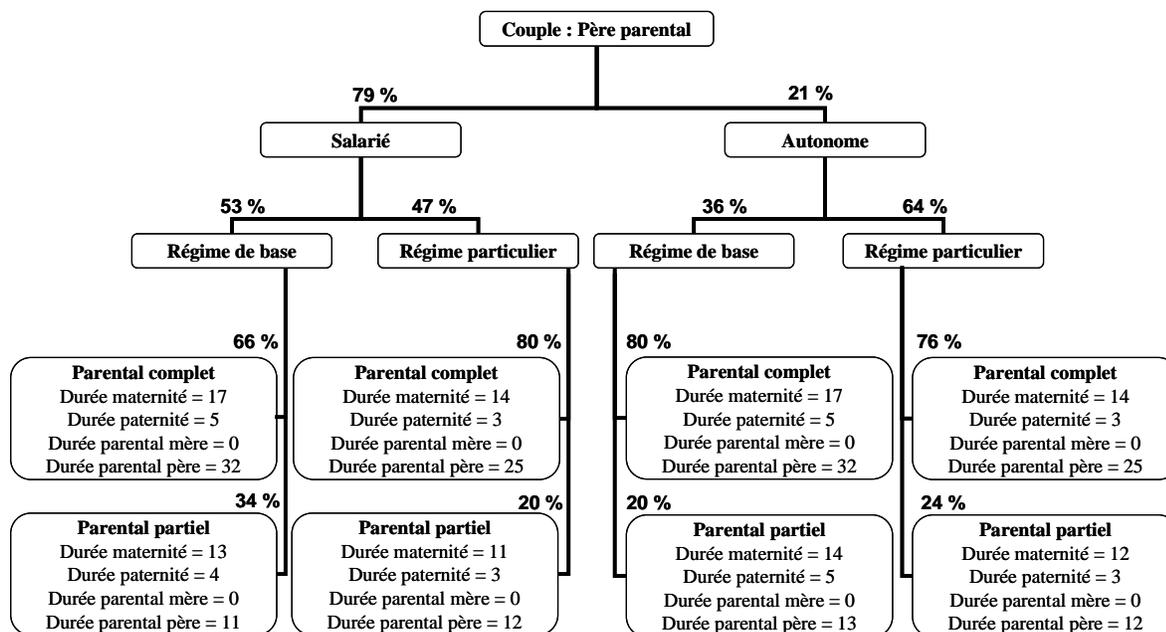
Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 1 (mère seulement)



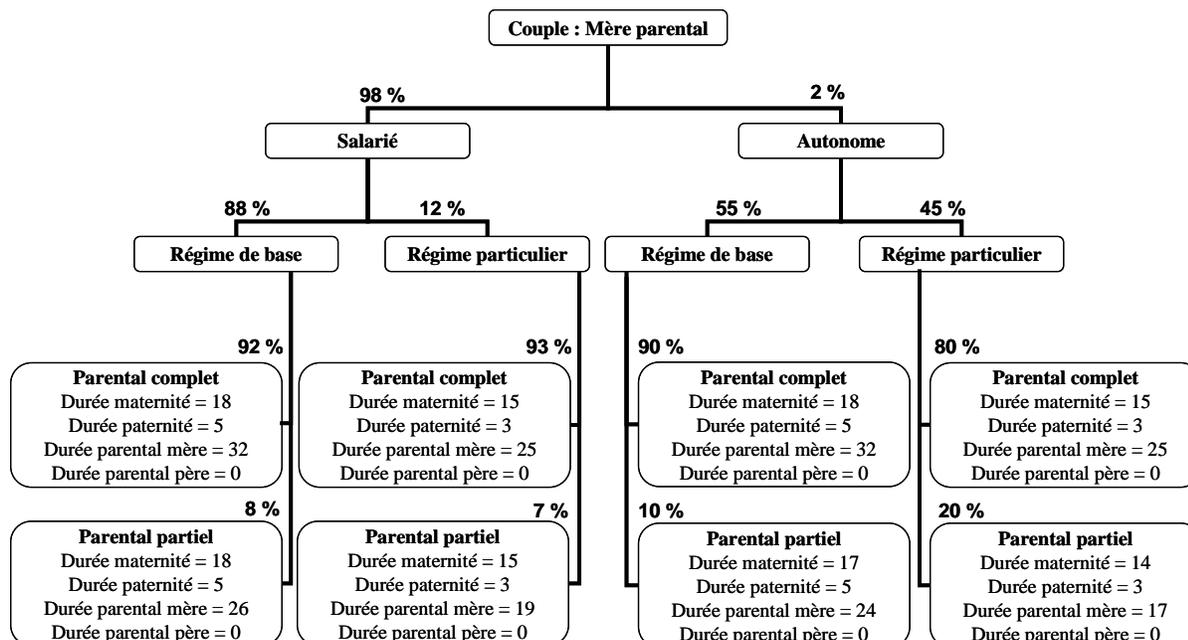
Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 2 (père seulement)



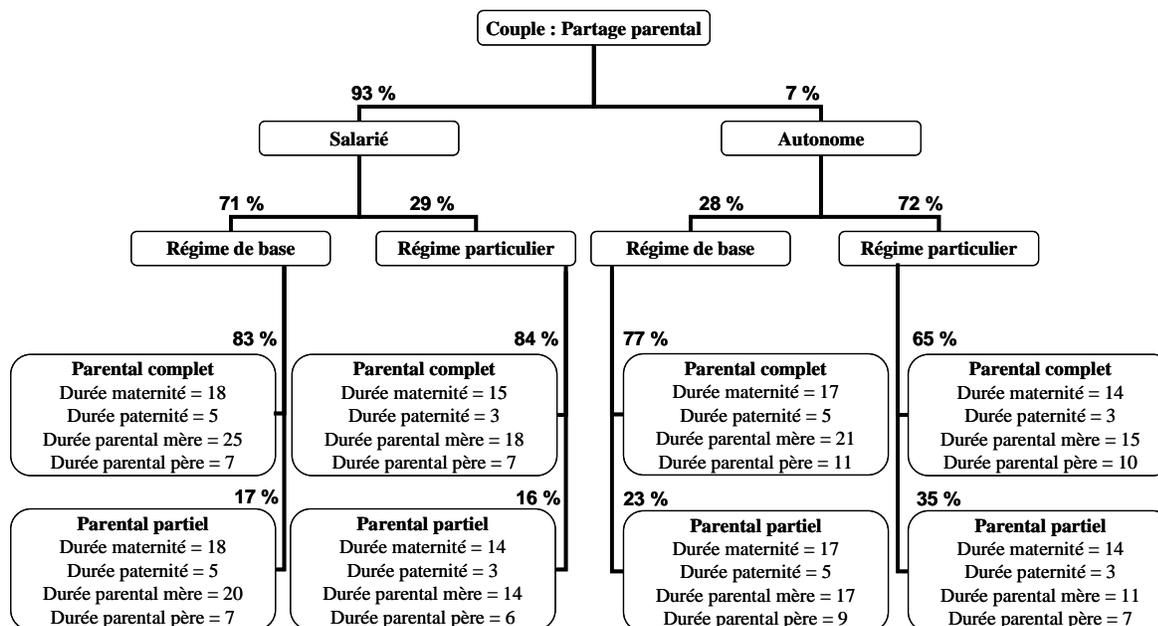
**Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 3
(couple avec seulement le père qui reçoit du parental)**



**Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 4
(couple avec seulement la mère qui reçoit du parental)**



Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 5 (couple avec partage du parental)



1.2.4 Niveau des prestations

Les RHM observés en 2008 varient selon le sexe du prestataire, le statut de travailleur du prestataire, le choix du régime et les durées de prestations. Une hypothèse d'augmentation annuelle des RHM a été appliquée à ces RHM de l'année 2008 afin d'estimer les RHM sur toute la période de projection.

L'augmentation annuelle des RHM dépend des facteurs suivants :

- le taux d'inflation;
- le taux réel d'augmentation de rémunération; et
- l'ajustement de l'augmentation de rémunération reliée au sexe et à l'âge des prestataires.

1.2.4.1 Taux d'inflation

Le taux d'inflation prévu au Québec par les grandes institutions financières se situe autour de 0,30 % pour l'année 2009. Par la suite, à partir de 2010, le taux d'inflation atteint 2 % par année pour le reste de la période de projection en raison de la « Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation ». En effet, en 1991, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada se sont entendus afin de ramener le taux d'inflation au milieu d'une fourchette de 1 % à 3 %. Depuis, la cible d'inflation a été reconduite à quelques reprises. En novembre 2006, elle a été renouvelée pour cinq ans, soit jusqu'à la fin de 2011.

1.2.4.2 Taux réel d'augmentation de rémunération

En 2009, il est prévu que le taux réel d'augmentation de la rémunération sera de 0,1 %. Par la suite, le taux réel d'augmentation de la rémunération est lié à celui de l'augmentation de la productivité. En raison de la raréfaction anticipée de la main-d'œuvre, le taux réel d'augmentation de rémunération passe de 0,1 % à 1,2 % au cours de la période de projection.

1.2.4.3 Ajustement de l'augmentation de rémunération reliée au sexe et à l'âge des prestataires

Les prestataires du RQAP sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des travailleurs québécois. Selon les données de Statistique Canada sur le salaire hebdomadaire moyen par groupe d'âge au Québec, un ajustement de +0,7 % doit être effectué au taux d'augmentation de rémunération des mères. Aucun ajustement n'est nécessaire pour les pères.

Le tableau suivant présente l'hypothèse d'augmentation annuelle des RHM retenue pour les années 2009 à 2013.

Augmentation annuelle des RHM selon le sexe des prestataires

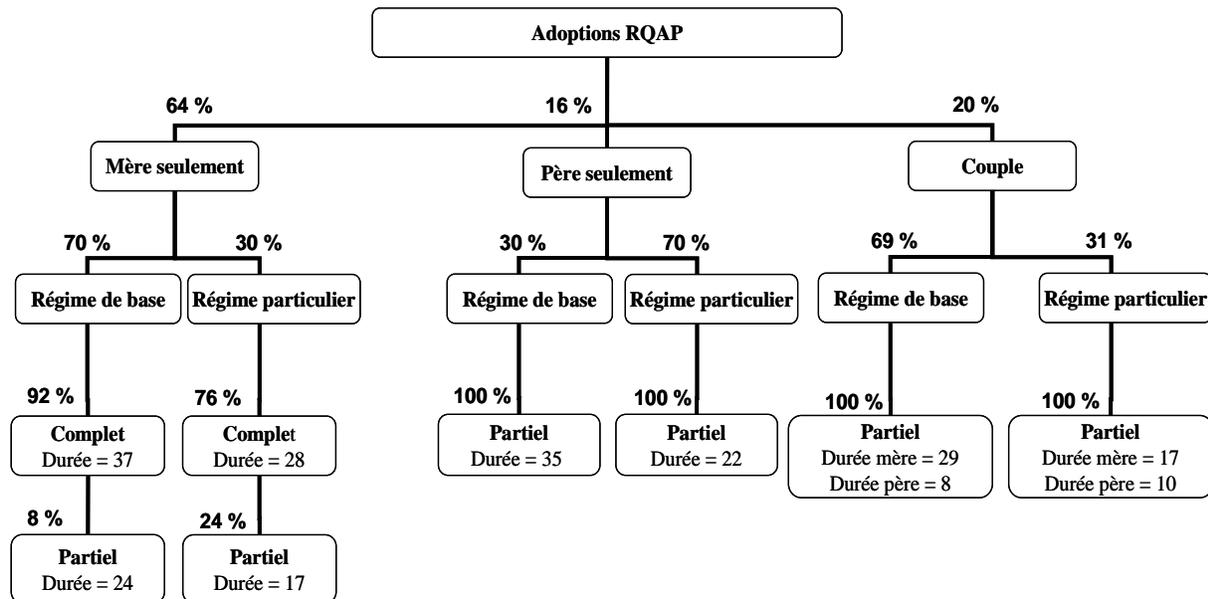
Année	Femmes	Hommes
2009	1,1 %	0,4 %
2010	3,1 %	2,4 %
2011	3,8 %	3,1 %
2012	3,9 %	3,2 %
2013	3,9 %	3,2 %

1.3 Adoptions

Sur la base des trois premières années d'expérience du régime, il est anticipé que 680 adoptions donneront lieu à des prestations pour chacune des années de la période de projection.

L'illustration suivante présente les hypothèses relativement à la présence des parents, au choix du régime, à la durée des prestations et au partage des prestations entre chacun des parents à l'égard des 680 adoptions annuelles qui donneront lieu à des prestations du RQAP.

Hypothèses – Adoptions



Les RHM observés en 2008 chez les parents qui ont reçu des prestations d'adoption varient selon le sexe du prestataire, le choix du régime et les durées de prestations. L'hypothèse d'augmentation annuelle de ces RHM de 2008 est identique à celle qui est décrite à la section 1.2.4.

1.4 Majoration pour faibles revenus et comptabilisation des revenus concurrents

Les prestations peuvent être majorées pour les ménages dont le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. En se basant sur les données des années 2007 et 2008, cette majoration pour faibles revenus est estimée à 12 M\$ par année pour l'ensemble de la période de projection.

De plus, une réduction des prestations est prévue si le parent reçoit d'autres revenus au cours de sa période de prestations. La comptabilisation des revenus concurrents pour les années 2007 et 2008 indique qu'ils sont venus réduire les prestations payables de 0,40 %. C'est l'hypothèse qui est retenue pour chacune des années de la période de projection. Aux fins d'illustrations, la comptabilisation des revenus concurrents pour l'année 2009 serait de l'ordre de 6,5 M\$.

2. Hypothèses utilisées pour la projection des cotisations

2.1 Volume de rémunération assujettie à la cotisation

L'analyse des cotisations reçues pour l'année 2008 permet d'estimer à 129,8 G\$ le volume de rémunération assurable pour cette année.

L'augmentation annuelle du volume de rémunération assurable dépend des facteurs suivants :

- la variation du nombre de cotisants;
- le taux d'inflation; et
- le taux réel d'augmentation de rémunération.

2.1.1 Variation du nombre de cotisants

La variation du nombre de cotisants au fil des années évolue en fonction de la structure de la population et du taux d'activité sur le marché du travail. Les projections à court terme du Régime de rentes du Québec pour la période de février 2009 à décembre 2015 ont été utilisées afin d'élaborer l'hypothèse relative à la variation du nombre de cotisants pour chacune des années de la période de projection. En raison de la décroissance de l'emploi en 2009, une diminution de 0,63 % du nombre de cotisants en 2009 par rapport à 2008 est anticipée. Pour les années 2010 à 2013, des augmentations annuelles du nombre de cotisants variant entre 0,63 % à 0,86 % sont prévues.

2.1.2 Taux d'inflation

L'hypothèse d'inflation utilisée pour augmenter annuellement le volume de rémunération assurable est identique à celle qui est utilisée à la section 1.2.4.1 afin d'augmenter les RHM des prestataires.

2.1.3 Taux réel d'augmentation de rémunération

L'hypothèse d'augmentation réelle de la rémunération utilisée pour augmenter annuellement le volume de rémunération assurable est identique à celle qui est utilisée à la section 1.2.4.2 afin d'augmenter les RHM des prestataires.

Le tableau suivant résume l'hypothèse de taux d'augmentation du volume de rémunération assurable.

Taux d'augmentation du volume de rémunération assurable

Année	Taux d'augmentation
2009	-0,2 %
2010	3,8 %
2011	4,0 %
2012	4,0 %
2013	3,9 %

2.2 Répartition de la rémunération assurable selon le type de revenu

Étant donné que les taux de cotisation varient en fonction du type de cotisant (salarié, employeur ou travailleur autonome), une répartition du volume de rémunération assurable entre le revenu à titre de salarié et le revenu à titre de travailleur autonome doit être établie. Selon les informations provenant de Revenu Québec, il est estimé que 93,66 % du volume de rémunération assurable provient des salariés alors que 6,34 % provient des travailleurs autonomes.

2.3 Taux de cotisation au RQAP

Le Conseil fixe annuellement les taux de cotisation au RQAP, sujets à l'approbation du gouvernement. Les taux de cotisation de l'année 2010 seront augmentés de 4,5 %. Aux fins de la projection des entrées de fonds, les taux de cotisation du RQAP en vigueur le 1^{er} janvier 2010 sont maintenus jusqu'à la fin de la période de projection. Les taux de cotisation des années 2010 et suivantes pour les différents types de cotisants sont les suivants :

- 0,506 % pour les salariés;
- 0,708 % pour les employeurs;
- 0,899 % pour les travailleurs autonomes.

3. Frais d'administration

Les frais d'administration incluent les frais de fonctionnement du Conseil ainsi que ceux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour l'administration du régime et ceux de Revenu Québec pour la perception des cotisations.

Les frais d'administration prévus pour l'année 2009 sont de 44 M\$. Pour les années 2010 à 2013, il est anticipé que les frais d'administration augmentent de 3 % par année.

4. Taux d'intérêt sur l'emprunt du FAP

Le taux d'intérêt sur l'emprunt du FAP est actuellement sous les 0,70 %. Les taux connus sont utilisés pour les premiers mois de 2009. Pour les derniers mois de 2009, l'hypothèse retenue est un taux de 1 %. Pour les années 2010 et 2011, ce taux est de 2 %. Enfin, en 2012 et 2013, le taux estimé est de 3 %.

Annexe C : Analyse de sensibilité des résultats

Aux fins de la présente évaluation actuarielle, les hypothèses retenues sont celles qui sont jugées « les plus probables ». Celles-ci, ainsi que la projection sur cinq ans qui en découle, se situent à l'intérieur d'un éventail parfois assez large de valeurs possibles. Il importe donc de réaliser une analyse de la sensibilité des résultats de l'évaluation actuarielle à ces écarts potentiels de l'expérience réelle par rapport aux hypothèses retenues.

Dans un premier temps, nous examinerons les principaux facteurs de risque afin de déterminer quelles hypothèses feront l'objet de l'analyse de sensibilité. Ensuite, nous présenterons les résultats de cette analyse.

1. Facteurs de risques

Nous avons tout d'abord dressé un inventaire complet de tous les facteurs qui ont une influence sur l'expérience du RQAP et sur l'évolution du FAP. Ces facteurs ont ensuite été ventilés en fonction des trois catégories suivantes :

- A) Facteurs liés à l'environnement démographique général
- B) Facteurs liés à l'environnement économique général
- C) Facteurs liés à l'expérience propre au RQAP

Ensuite, nous avons qualifié chacun de ces facteurs en fonction du risque de variation de l'hypothèse correspondante par rapport à la valeur « la plus probable » retenue aux fins de l'évaluation actuarielle et d'importance de l'influence de tels écarts sur l'évolution du FAP. Les valeurs utilisées pour qualifier ce risque sont les suivantes : très haut, haut, moyen et faible.

Le tableau suivant présente les résultats de cet exercice de catégorisation et de qualification. L'utilisation de couleurs vise à indiquer clairement les facteurs les plus importants.

A) Facteurs liés à l'environnement démographique général	Impact sur :	Risque de variation et d'impact significatif sur l'évolution du FAP
Population par sexe et par groupe d'âges	Cotisations Prestations (naissances)	Faible  Faible 
Naissances	Prestations	Très haut 
Adoptions	Prestations	Faible 
B) Facteurs liés à l'environnement économique général		
Augmentation du nombre de cotisants (taux d'activité et d'emploi)	Cotisations	Haut 
Augmentation des salaires (inflation et augmentation réelle des salaires)	Cotisations Prestations	Haut  Haut 
Ventilation de la rémunération assurable entre salariés et autonomes	Cotisations	Moyen 
Taux d'emprunt	Frais d'intérêts	Faible 
C) Facteurs liés à l'expérience propre au RQAP		
Taux de participation au RQAP	Prestations	Haut 
Frais d'administration	Frais d'administration	Faible 
Ventilation des prestations • mère, père, couple • salarié, autonome • base, particulier	Prestations	Moyen 
Durée moyenne des prestations	Prestations	Moyen 
RHM de départ des prestataires	Prestations	Moyen 
Majoration pour faibles revenus	Prestations	Faible 
Comptabilisation des revenus concurrents	Prestations	Faible 
Saisonnalité des cotisations	Cotisations	Faible 
Saisonnalité des prestations	Prestations	Faible 

Aux fins de l'analyse de sensibilité, nous avons retenu les hypothèses correspondant à des facteurs avec un risque de variation et d'effet très haut ou haut. Ces hypothèses sont les suivantes :

- naissances;
- augmentation du nombre de cotisants;
- augmentation des salaires;
- taux de participation au RQAP.

2. Résultats de l'analyse de sensibilité

Pour chacun des tests de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur valeur « la plus probable ». Dans chaque cas, on étudie un scénario à coûts faibles et également un scénario à coûts élevés. Dans un scénario à coûts faibles, la modification de l'hypothèse a pour effet de réduire les sorties de fonds ou d'augmenter les entrées de fonds, donc d'augmenter le niveau attendu du FAP à la fin de la période de projection. L'hypothèse est modifiée afin de produire l'effet inverse dans le cas d'un scénario à coûts élevés.

Il est à noter que les répercussions observées dans un test ne peuvent être combinées à l'effet d'un ou de plusieurs autres tests, puisqu'il existe entre les hypothèses plusieurs interrelations qui pourraient réduire ou augmenter l'effet net de ces tests. L'effet cumulatif de deux ou de plusieurs tests de variations d'hypothèses n'équivaut donc pas nécessairement à la somme des effets pris isolément.

Le tableau suivant résume les variations d'hypothèses utilisées aux fins des tests de sensibilité.

		Scénario à coûts faibles	Valeur « la plus probable » retenue aux fins de l'évaluation actuarielle	Scénario à coûts élevés
Naissances				
• ISF	2009	1,7400	1,7400	1,7400
	2010	1,6800	1,7175	1,7675
	2011	1,6200	1,6950	1,7950
	2012	1,5600	1,6725	1,8225
	2013	1,5000	1,6500	1,8500
• Nombre de naissances	2009	88 600	88 600	88 600
	2010	86 300	88 200	90 800
	2011	83 900	87 700	92 900
	2012	81 200	87 000	94 900
	2013	78 400	86 200	96 700
Augmentation du nombre de cotisants		+0,25 %/an	2009 -0,63 % 2010 0,75 % 2011 0,86 % 2012 0,74 % 2013 0,63 %	-0,25 %/an
Augmentation des salaires		+0,5 %/an	Voir annexe B	-0,5 %/an
Taux de participation au RQAP		83 %	85 %	87 %

Commentaires au sujet du tableau ci-dessus :

- Pour les naissances, les scénarios à coûts faibles et à coûts élevés sont inspirés, respectivement, des scénarios « D-Faible » et « E-Fort » de l'étude *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 - Édition 2009* publiée par l'ISQ en juillet 2009. Rappelons que les valeurs « les plus probables » retenues aux fins de l'évaluation actuarielle correspondent sensiblement au scénario de référence de cette même étude de l'ISQ.
- Les tests de sensibilité portant sur l'augmentation des salaires affectent à la fois les cotisations (par une augmentation du volume de rémunération assurable) et les prestations.

Les quatre tableaux suivants présentent les résultats des tests de sensibilité. Il y a un tableau pour chacune des hypothèses faisant l'objet de l'analyse de sensibilité. Chaque tableau présente à la fois l'effet sur la « variation de l'année » (écart entre les entrées et les sorties de fonds) et l'effet sur la valeur du FAP à la fin de chacune des années.

**Analyse de sensibilité – Naissances
(en M\$)**

	2009	2010	2011	2012	2013
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	-263,9	-123,8	-144,6	-102,6	-88,8
Scénario à coûts faibles	-263,7	-98,2	-78,0	8,3	71,1
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+0,2	+25,6	+66,6	+110,9	+159,9
Scénario à coûts élevés	-264,1	-157,9	-233,4	-250,6	-302,0
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-0,2	-34,1	-88,8	-148,0	-213,2
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1	-715,9
Scénario à coûts faibles	-255,9	-354,1	-432,1	-423,8	-352,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+0,2	+25,8	+92,4	+203,3	+363,2
Scénario à coûts élevés	-256,3	-414,2	-647,6	-898,2	-1 200,2
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-0,2	-34,3	-123,1	-271,1	-484,3

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.

**Analyse de sensibilité – Augmentation du nombre de cotisants
(en M\$)**

	2009	2010	2011	2012	2013
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	-263,9	-123,8	-144,6	-102,6	-88,8
Scénario à coûts faibles	-261,2	-116,0	-131,6	-84,9	-66,5
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+2,7	+7,8	+13,0	+17,7	+22,3
Scénario à coûts élevés	-268,1	-133,0	-157,8	-121,9	-114,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-4,2	-9,2	-13,2	-19,3	-25,9
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1	-715,9
Scénario à coûts faibles	-253,4	-369,4	-501,0	-585,9	-652,4
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+2,7	+10,5	+23,5	+41,2	+ 63,5
Scénario à coûts élevés	-260,3	-393,3	-551,1	-673,0	-787,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-4,2	-13,4	-26,6	-45,9	-71,8

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.

Analyse de sensibilité – Augmentation des salaires (en M\$)

	2009	2010	2011	2012	2013
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	-263,9	-123,8	-144,6	-102,6	-88,8
Scénario à coûts faibles	-258,9	-122,3	-143,6	-101,1	-86,9
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+5,0	+1,5	+1,0	+1,5	+1,9
Scénario à coûts élevés	-268,9	-125,2	-145,5	-104,2	-90,8
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-5,0	-1,4	-0,9	-1,6	-2,0
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1	-715,9
Scénario à coûts faibles	-251,1	-373,4	-517,0	-618,1	-705,0
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+5,0	+6,5	+7,5	+9,0	+10,9
Scénario à coûts élevés	-261,1	-386,3	-531,8	-636,0	-726,8
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-5,0	-6,4	-7,3	-8,9	-10,9

Commentaire :

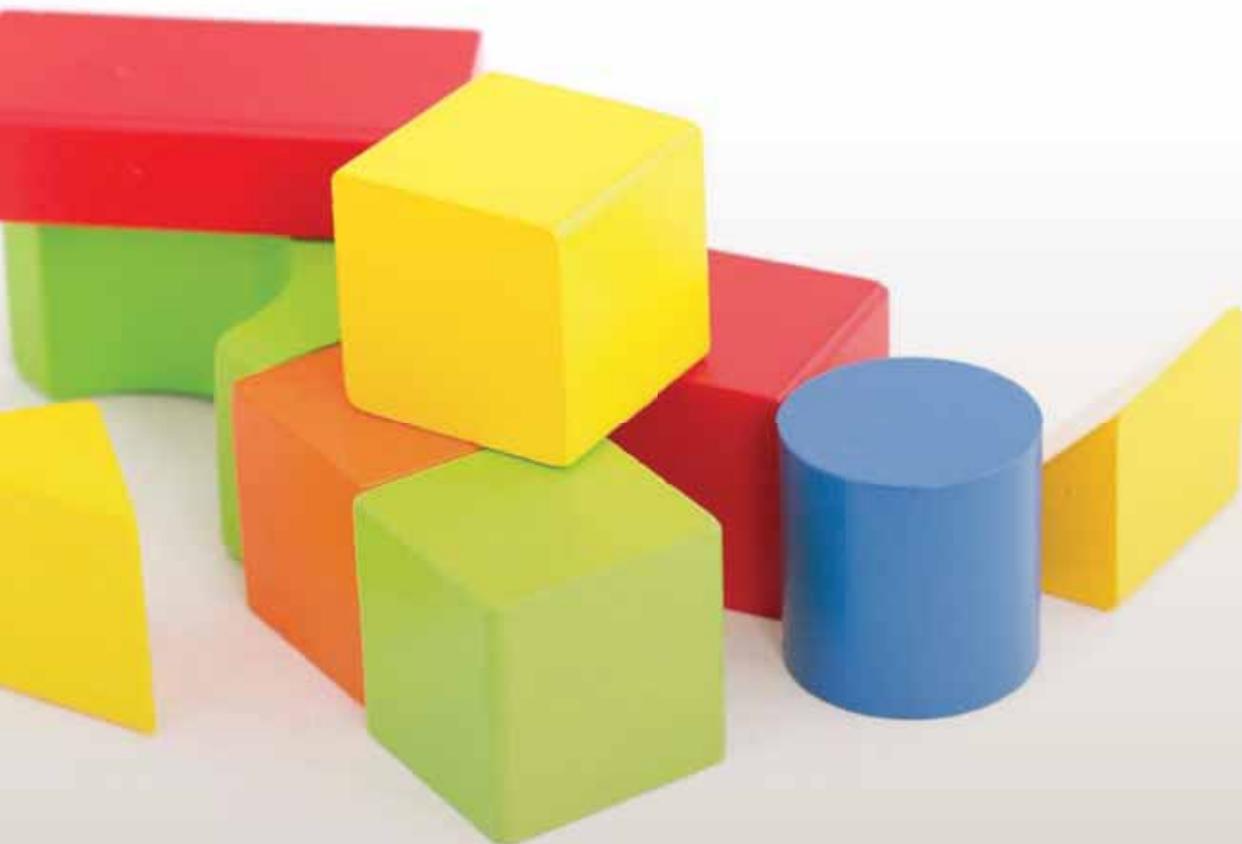
L'effet est ici plutôt limité parce que l'augmentation des salaires entraîne à la fois une hausse des cotisations (par une hausse du volume de rémunération assurable) et une hausse des prestations, qui se compensent presque entièrement l'une et l'autre.

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.

**Analyse de sensibilité – Taux de participation au RQAP
(en M\$)**

	2009	2010	2011	2012	2013
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	-263,9	-123,8	-144,6	-102,6	-88,8
Scénario à coûts faibles	-254,3	-84,4	-102,4	-58,0	-41,8
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+9,6	+39,4	+42,2	+44,6	+47,0
Scénario à coûts élevés	-273,4	-163,1	-186,6	-147,2	-135,9
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-9,5	-39,3	-42,0	-44,6	-47,1
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	-256,1	-379,9	-524,5	-627,1	-715,9
Scénario à coûts faibles	-246,5	-330,9	-433,3	-491,3	-533,1
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+9,6	+49,0	+91,2	+135,8	+182,8
Scénario à coûts élevés	-265,6	-428,7	-615,3	-762,5	-898,4
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	-9,5	-48,8	-90,8	-135,4	-182,5

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.



Visitez notre site web : www.cgap.gouv.qc.ca

Conseil de gestion
de l'assurance
parentale

Québec 